



AVIS DE COURSE

TYPE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »

Challenge Inter Clubs 2026 Courses 1 et 2

24 et 25 janvier 2026

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les Règles d'Introduction à la Régate,
- Le présent avis de course,
- La fiche course, et ses annexes,
- Les règles de classe Osiris HN.

2. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – CATEGORIE DE NAVIGATION-PLACE DE PORT

- 2.1** La régata est ouverte aux bateaux des classes HN telles que définies dans le règlement du Challenge Interclubs 2026.
- 2.2** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription leur licence compétition FFVoile valide et pour les mineurs une autorisation parentale. Les licences journalières sont acceptées accompagnées d'un certificat médical valide. A défaut ils ne feront pas partie de l'équipage.
- 2.3** L'inscription se fera exclusivement par internet : http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?CLUB=CNSR
- 2.4** Les bateaux devront obligatoirement présenter un certificat HN en cours de validité.
- 2.5** La liste des bateaux sera affichée une heure avant la mise à disposition.
- 2.6** Catégorie de navigation : moins de 6 milles des côtes.
- 2.7** Les bateaux ayant besoin d'une place dans le port de Saint-Raphaël pour la nuit du samedi au dimanche doivent en faire la demande au CNSR (Club@cnsr.fr) ou 04 94 95 11 66 (amarrage offert par le port Santa Lucia)

3. DROITS A PAYER

Sans objet

4. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

Briefing et Premier signal d'attention

Samedi 24 janvier :
12h30 Briefing par VHF canal 77
12h55 Premier signal d'avertissement
17h30 au club nautique : verre de l'amitié et résultats de la course 1

Dimanche 25 janvier :
10h30 Briefing par VHF canal 77
10h55 Premier signal d'avertissement

Parcours selon le règlement Challenge Inter Clubs 2026

Les bateaux manquant à finir avant 17h00 seront classés DNF.

5. FICHE de COURSE

Fiche de course et cahier des parcours seront disponibles quand le bateau aura confirmé son inscription.

6. CLASSEMENT Voir le règlement du Challenge Inter Clubs.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).